



**IUT DE CACHAN**

**Modalités de Contrôle des Connaissances**  
**Année 2019-2020**  
**Département GEII-1**  
**IUT de Cachan**

## Modalités de Contrôle des Connaissances

### Préambule sur la comptabilisation des absences

#### Année 2019-2020

**Quel que soit le statut « étudiant » ou « apprenti »**, les absences sont comptabilisées par demi-journée, et les sanctions suivantes seront appliquées :

1. Au-delà de 5 demi-journées d'absences non justifiées, **un malus de 0,5 point par demi-journée d'absence sera appliqué à chacune des notes de l'UE impactée** (exemples : 5 absences, pas de malus --- 6 absences, 0,5 point de malus --- 7 absences, 1 point de malus).
2. Les demi-journées d'absences non justifiées seront communiquées sur les relevés de notes et sur les avis de poursuites d'études.
3. Toutefois au-delà de 10 % d'absences sur le volume horaire annuel de la formation, toutes absences confondues, le grand jury d'établissement statuera au cas par cas si l'utilisateur est considéré comme défaillant ou pas.

De plus, **concernant les auditeurs sous statut « apprenti »**, s'ajoute le point suivant : toutes les absences, justifiées et injustifiées, sont reportées dans le carnet de liaison électronique de l'apprenti, disponible sur le site <http://easyapp.cfa-union.org>. Les absences sont justifiées pour des raisons valables telles que :

- Arrêt maladie, sur présentation d'un arrêt de travail;
- Passage du permis, sur présentation de la convocation;
- Mariage, naissance ou décès d'un proche, sur présentation d'un document officiel;
- Journée Défense et Citoyenneté JDC, sur présentation de la convocation.

Il appartient à l'entreprise de mettre en place les sanctions liées aux absences injustifiées en centre de formation.

Ces modalités seront soumises au vote du Conseil d'IUT du jeudi 6 juin 2019.



**IUT DE CACHAN**

## **Filières en voie normale**

DUT GEii voie initiale

DUT GEii voie « décalée »

**DUT GEII**  
**par la voie de la formation initiale.**

## Semestre 1 – Modalités de contrôle des connaissances

### GEii-1 Cachan, rentrée 2019

Total : 500 h, coef. 30

#### **UE11- (Composants, systèmes et application) Coef. 12, 210 h**

Systèmes Electroniques pour le traitement  
et la transmission de l'Information 90h coef. 5

Génie Logiciel 30h coef. 2

Systèmes Numériques Embarqués 90h coef. 5

#### **UE12- (Innovation par la technologie et les projets) Coef. 9, 140 h**

E&R Robotique mobile 102h coef. 5

Outils logiciels Maths 31h coef. 2

Projet tuteuré et PPP coef. 2

#### **UE13- (Formation scientifique et humaine) Coef. 9, 150 h**

Anglais 48h coef. 3

Mathématiques 37h coef. 2

Culture et Communication 34h coef. 2

Physique et Contrôle des Systèmes 31h coef. 2

[option LV2, +0.1 pts par point>10]

[option Sport, +0.1 pts par point>10]

[option «Promotion de l'IUT», +0.1 pts par point>10]

Moyenne Semestre1  
= (12\*UE11+9\*UE12+9\*UE13)/30

### Formats d'évaluation en monôme dans toutes les matières :

- *Devoir Surveillé (DS) : entre 1 heure et 2 heures*
- *Test de Travaux Pratiques (TP) : entre 1 heure et 3 heures*
- *Test de début ou fin en séances : entre 10 minutes et 30 minutes*
- *Interrogations orales & exposés : durée fixée par l'enseignant*
- *Rapports de projets et de travaux pratiques*
- *Travail personnel hors de l'IUT*

*Les étudiants sont avertis à l'avance de la date des évaluations, sauf pour les « tests de début ou fin de séance ».*

**Semestre S2 2020 GEii-1 Cachan**  
*Modalités de contrôle des connaissances*

**Total 510h, coef 30**

**UE21 – Composants Systèmes  
et Applications 226h, coef 13,5**

Génie Logiciel	28h, coef 1,5
Systèmes Numériques Embarqués	92h, coef 5,5
Systèmes Electroniques pour le traitement et la transmission de l'Information	106h, coef 6,5

**UE22 – Innovation par la technologie  
et les projets 118h, coef 7,5**

Etudes et Réalisations	51h, coef 3
Projet Génie Logiciel	29h, coef 1,5
Outils logiciels/maths	32h, coef 1,5
Projet Personnel et Professionnel	6h, coef 0,5
Projet Tuteuré	(30h en tutorat), coef 1

**UE23 – Formation scientifique et  
humaine 138h, coef 9**

Physique et Contrôle des Systèmes	34h, coef 2
Maths	32h, coef 2
Anglais	42h, coef 3
Culture et Communications	30h, coef 2

[Option (LV2, sport, « promotion de l'IUT », FLE), +0,1pt par point >10]

<b>MOYENNE SEMESTRE 2</b> $= (13,5*UE21+7,5*UE22+9*UE23)/30$
---

Temps de travail personnel à l'IUT « Etude » 28h

**Formats d'évaluation en monôme dans toutes les matières :**

- *Devoir Surveillé (DS) : entre 1 heure et 2 heures*
- *Test de Travaux Pratiques (TP) : entre 1 heure et 3 heures*
- *Test de début ou fin en séances : entre 10 minutes et 30 minutes*
- *Interrogations orales & exposés : durée fixée par l'enseignant*
- *Rapports de projets et de travaux pratiques*
- *Travail personnel hors de l'IUT*

*Les étudiants sont avertis à l'avance de la date des évaluations, sauf pour les « tests de début ou fin de séance ».*

## Semestre S3

Modalités de contrôle  
des connaissances

Proposition GLEIF Cachan,  
contrôle 2019-20

Total : 479h, coef 30

### UE31 - (Composants, systèmes et applications) Coef 11, 192H

Systèmes numériques pour l'Embarqué, 72h, coef 4  
Systèmes électroniques pour le traitement  
et la transmission de l'information, 84h, coef 5  
Physique et Contrôle des Systèmes (asservissements), 36h, coef 2

### UE32 - (Innovation par la technologie et les projets) Coef 12, 180H

Etudes et réalisations, 60h, coef 4  
Outils logiciels / mathématiques, 32h, coef 2  
Modules complémentaires (3xMCs), 60h, coef 4  
PPP, 20h, coef 1  
Projet tuteuré, coef 1

### UE33 - (Formation Scientifique et Humaine) Coef 7, 107H

Mathématiques, 32h, coef 2  
Expression et communication, 32h, coef 2  
Anglais, 43h, coef 3  
[option LV2, +0,1 pts sur moyenne UE33 par point >10]  
[option sport, +0,1 pts sur moyenne UE33 par point >10]  
[option participation à la vie de l'IUT,  
+0,1 pts sur moyenne UE33 par point >10]

### Récapitulatif des Modules Complémentaires (UE32)

Le PPN propose un certain nombre de modules complémentaires au choix. Chaque étudiant effectue 4 modules complémentaires à choisir dans une liste actualisée chaque année

#### **Le contrôle des connaissances est effectué par contrôle continu sur la base de :**

- \_ Un Devoir Surveillé (DS) d'une durée comprise en 1h30 et 2h chaque semaine sauf exception;
- \_ Dans certaines matières des tests écrits de très courte durée peuvent être effectués au fil des séances;
- \_ Des tests de Travaux Pratiques (TP) réguliers d'une durée comprise entre 1h30 et 3h dans les matières techniques;
- \_ De travaux d'études et de réalisations évalués individuellement même si le travail est effectué en groupe (rapport, évaluation du travail, tests individuels);
- \_ De modules complémentaires évalués individuellement (rapport selon le module complémentaire, évaluation du travail, tests individuels);
- \_ Dans certaines matières des devoirs à faire chez soi peuvent être demandés;
- \_ Dans certaines matières des présentations orales d'une durée comprise entre 10 minutes et 20 minutes peuvent être demandées;
- \_ Dans certaines matières des interrogations orales peuvent être effectuées.

Semestre S4 GE1

Modalités de contrôle  
des connaissances

Année 2019 / 2020

Coefficients

UE et matières

12	<u>UE41 (stage)</u>
12	<u>UE42 (Innovation par la technologie et les projets)</u>
1	Electronique rapide : 20h
11 (*)	Thème : 175h+45h Thème parmi «Traitement du signal» «Robotique et noyau temps réel» et «Systèmes Communicants» Projet tutoré (45h)
6	<u>UE43 (Formation scientifique et humaine)</u>
1	Physique : 20h
3	Anglais : 35h
2	CDE : 15h Expression et communication Connaissance de l'entreprise (CDE)
(**)	Enseignements facultatifs LV2 : Espagnol ou Allemand Sport Math «poursuite d'études»

**(\*) Composition de la note de thème, coef 11**

DS (30%)
├── DS1 (15%)
└── DS2 (15%)
Rapport (20%)
Soutenance (10%)
Participation (40%)
├── Démonstration (20%)
├── Savoir-être (10%)
└── Gestion de projet (10%)

(\*\*) pour les enseignement optionnels : +0,1 pt à l'UE par point au dessus de 10/20

**DUT GEII**  
**par la voie « décalée ».**

# Semestre S1 décalé

*Modalités de contrôle des connaissances*

Proposition GEii-1 Cachan, année 2019-2020

Total : 500 h, coef. 30

## UE11- (Composants, systèmes et application) Coef. 12, 210H

Systèmes Electroniques pour le traitement  
et la transmission de l'Information 90h coef. 5

Génie Logiciel 30h coef. 2

Systèmes Numériques Embarqués 90h coef. 5

## UE12- (Innovation par la technologie et les projets) Coef. 9, 140H

E&R 102h coef. 6

Outils logiciels / Maths 30h coef. 2

PPP - Projet tutoré 8h coef. 1

## UE13- (Formation scientifique et humaine) Coef. 9, 150H

Anglais 48h coef. 3

Mathématiques 37h coef. 2

Expression et Communication 34h coef. 2

Physique et Contrôle des Systèmes 31h coef. 2

[option (LV2, sport, « promotion de l'IUT », FLE)  
+0.1 pts par point>10]

Moyenne Semestre1 décalé  
 $= (12*UE11+9*UE12+9*UE13)/30$

### Formats d'évaluation en monôme dans toutes les matières :

*Devoir Surveillé (DS) : entre 1 heure et 2 heures*

*Test de Travaux Pratiques (TP) : entre 1 heure et 3 heures*

*Tests de début ou fin de séance : entre 10 minutes et 1 heure*

*Interrogations orales & exposés : durée fixée par l'enseignant*

*Rapports de projets et de travaux pratiques*

*Travail personnel hors de l'IUT*

*Les étudiants sont avertis à l'avance de la date des évaluations, sauf pour les « tests de début ou fin de séance »*

**Semestre S2 décalé**  
*Modalités de contrôle des connaissances*

**Proposition GEii-1 Cachan, année 2019-2020**

**UE21 – Composants Systèmes  
et Applications 261h, coef 14**

Génie Logiciel 50h, coef 1,5

Systèmes Numériques

Embarqués 98h, coef 5,5

Systèmes Electroniques pour le  
traitement et la transmission de  
l'Information 113h, coef 7

**UE22 – Innovation par la technologie  
et les projets 105h, coef 7**

E&R 60h, coef 3

PPP 15h, coef 1

Outils logiciels/Maths 30h, coef 1,5

Projet Tutoré (info) coef 1,5

**UE23 – Formation scientifique et  
humaine 149h, coef 9**

Physique et Contrôle des Systèmes 36h, coef 2

Maths 36h, coef 2

Anglais 45h, coef 3

E&C 32h, coef 2

[Option (LV2, sport, « promotion de l'IUT », FLE)

+0,1pt par point >10]

**MOYENNE SEMESTRE 2 décalé**  
 $= (14*UE21+7*UE22+9*UE23)/30$

**Formats d'évaluation en monôme dans toutes les matières :**

- *Devoir Surveillé (DS) : entre 1 heure et 2 heures*
- *Test de Travaux Pratiques (TP) : entre 1 heure et 3 heures*
- *Tests de début ou fin de séance : entre 10 minutes et 1 heure*
- *Interrogations orales & exposés : durée fixée par l'enseignant*
- *Rapports de projets et de travaux pratiques*
- *Travail personnel hors de l'IUT*

*Les étudiants sont avertis à l'avance de la date des évaluations, sauf pour les « tests de début ou fin de séance ».*

**Semestre S3 décalé**  
*Modalités de contrôle des connaissances*

**Proposition GEii-1 Cachan, année 2019-2020**

**UE31 – Composants Systèmes et Applications 192h, coef 11**

Physique et Contrôle des Systèmes	36h, coef 2	—
Systèmes Numériques Embarqués	72h, coef 4	—
Systèmes Electroniques pour le traitement et la transmission de l'Information	84h, coef 5	—

**UE32 – Innovation par la technologie et les projets 176h, coef 12**

E&R	64h, coef 4	—
Outils logiciels/Maths	32h, coef 2	—
Modules complémentaires	80h, coef 5	—
Projet Tutoré	coef 1	—

**UE33 – Formation scientifique et humaine 107h, coef 7**

Maths	32h, coef 2	—
Anglais	43h, coef 3	—
E&C	32h, coef 2	—
[Option (LV2, sport, « promotion de l'IUT », FLE) +0,1pt par point >10]		—

**MOYENNE SEMESTRE 3 décalé**  
 $= (11*UE31+12*UE32+7*UE33)/30$

**Formats d'évaluation en monôme dans toutes les matières :**

- *Devoir Surveillé (DS) : entre 1 heure et 2 heures*
- *Test de Travaux Pratiques (TP) : entre 1 heure et 3 heures*
- *Tests de début ou fin en séance : entre 10 minutes et 30 minutes*
- *Interrogations orales & exposés : durée fixée par l'enseignant*
- *Rapports de projets et de travaux pratiques*
- *Travail personnel hors de l'IUT*

*Les étudiants sont avertis à l'avance de la date des évaluations, sauf pour les « tests de début ou fin de séance ».*

## Semestre S4 décalé

Modalités de contrôle des connaissances

Proposition GEii-1 Cachan, année 2019-2020

**UE41 – Stage 10 semaines minimum , coef 12**

**UE42 – Innovation par la technologie et les projets 200h, coef 12**

E&R - Projets tutorés,	154 h, coef 9	—
Télécoms Numériques,	24 h, coef 1,5	—
Electronique rapide,	22 h, coef 1,5	—

**UE43 – Formation Scientifique et Humaine 68h, coef 6**

E&C,	20h, coef 1,5	—
Physique (optique),	20h, coef 1,5	—
Anglais,	28h, coef 3	—
[Option (LV2, sport, « promotion de l'IUT », FLE),	+0,1pt par point >10]	—

MOYENNE SEMESTRE 4 décalé  
=  $(12*UE41+12*UE42+6*UE43)/28$

### **Formats d'évaluation en monôme dans toutes les matières :**

- *Suivi, rapport et soutenance de stage*
- *Participation, DS, rapport et soutenance pour les projets tutorés*
- *Devoir Surveillé (DS) : entre 1 heure et 2 heures*
- *Rapports de projets et de travaux pratiques*
- *Interrogations orales & exposés*
- *Travail personnel hors de l'IUT*

**DUT GEII**  
**par la voie de l'apprentissage.**



# Modalités de Contrôle des Connaissances

## DUT GEII Apprentissage Première année

### **UE1 : Formation scientifique et humaine (FSH)**

- Anglais (ANG)
- Culture et Communication (CC)
- Physique (PHY)
- Mathématiques (MATH)

Moyenne FSH = ( 12 x Anglais + 12 x MATH + 8 x CC + 8 x PHY ) / 40

### **UE2 : Génie Électrique (GE)**

- Systèmes Électroniques (SYEL)
- Bases du Génie Electrique (bGE)

Moyenne GE = (5 x SYEL + 1 x bGE)/6

### **UE3 : Informatique des Systèmes Industriels (ISI)**

- Electronique numérique (EN)
- Informatique Industrielle et Génie Logiciel (II-GL)

Moyenne ISI = (1 x EN +2 x II-GL)/3

### **MOYENNE GÉNÉRALE**

Moyenne Générale = ( FSH + GE + ISI ) / 3



# Modalités de Contrôle des Connaissances

## DUT GEII Apprentissage Deuxième année

### **UE1 : Formation scientifique et humaine (FSH)**

- Anglais (ANG)
- Culture et Communication (CC)
- Physique (PHY)
- Mathématiques (MATH)

Moyenne FSH = ( 12 x Anglais + 12 x MATH + 8 x CC + 8 x PHY ) / 40

### **UE2 : Génie Électrique (GE)**

- Systèmes Electroniques (SYEL :Electronique, Télécoms, Asservissements, Traitement & Transmission Numérique de l'information)
  - SYEL partie théorique (Syeltheo)
  - SYEL partie pratique (Syelprat)
- Electronique Rapide (ER)

Moyenne GE = (5 x Syeltheo + 5x Syelprat + 1x ER)/11.

### **UE3 : Informatique des Systèmes Industriels (ISI)**

- Informatique Industrielle (II)
- Projet Labview (Proj1)
- Projet Informatique embarquée (Proj2)

Moyenne ISI = (8 x II + 1 x Proj1 + 1 x Proj2) /10.

### **UE4 : Entreprise (ENT)**

- Rapports (RAP)
- Soutenances (SOUT)
- Fiches d'évaluation en entreprise (FIC)

Moyenne ENT = (15 x RAP + 15 x SOUT + 10 x FIC) / 40

### **MOYENNE GÉNÉRALE**

Moyenne Générale = ( FSH + GE + ISI + ENT) / 4



**IUT DE CACHAN**

# **LICENCES PROFESSIONNELLES**

**LP ELIB**

**LP MRT/STAR**

**LP TC**

**LP ELIB**

## MCC LP ELIB 2019-2020

UE1	Fondamentaux	ECTS	coeff
6 ects	Communication	2	5
coeff 16	Anglais	2	6
	Informatique et applications logicielles pour l'e-santé	2	5
UE2	Sciences et technique du domaine biomédical	ECTS	coeff
7 ects	Notions médicales et biologiques	2,5	6
coeff 16	Imagerie médicale	2	5
	Ingénierie biomédicale	2,5	5
UE3	Systèmes électroniques et dispositifs communicants	ECTS	coeff
6 ects	Fonctions fondamentales des systèmes électroniques	2	7
coeff 18	Systèmes communicants et circuits dédiés	2	7
	Maintenance et reverse engineering dispositifs électromédicaux	2	4
UE4	Instrumentation et mesures	ECTS	coeff
6 ects	Métrologie	2	7
coeff 18	Capteurs médicaux	2	7
	Dispositifs et données médicales	2	4
UE5	Fondamentaux professionnels	ECTS	coeff
6 ects	Anglais professionnel	2	5
coeff 12	Droit économie et santé	2	4
	Aspects réglementaires dans le milieu biomédical	2	3
UE6	Projets tuteurés	ECTS	coef
9 ects	Projets en communication/transverses	2	4
coeff 20	Projets conception électronique de dispositifs pour la santé	2	5
	Projets capteurs et dispositifs médicaux	2	5
	Projets d'ingénierie biomédicale	2	3
	Etude de cas pratiques en droit/économie en santé	1	3
UE7	Activité en entreprise	TOTAL UE7	
20 ects	Apprentissage		

### Obtention de la LP ELIB :

**note académique**  $\geq 10/20$  & **note entreprise**  $\geq 10/20$  & **respect règlement intérieur**, avec :

**note académique** =  $(16*UE1+16*UE2+18*UE3+18*UE4+12*UE5+20*UE6)/100$

**note entreprise** =  $(5*RBI+10*RPTe+15*SPTE+15*RAPE+25*SAPe+10*FS1+20*FS2)/100$

Avec :

- RBI : rapport d'insertion en entreprise
- RPTe : rapport de projet technique en entreprise
- SPTE : soutenance de projet technique en entreprise
- RAPE : rapport d'activité en entreprise
- SAPe : soutenance d'activité en entreprise
- FS1 : fiche de suivi des compétences professionnelles n°1
- FS2 : fiche de suivi des compétences professionnelles n°2

# LP MRT / STAR

**Modalités de contrôle des connaissances 2019-2020**  
**LP MRT spécialité "Réseaux et Transmission Très Haut Débit"**

BLOCS	MODULES	Volume horaire	Coefficient		ECTS
<b>Formation Humaine et Professionnelle</b>					
UE 1 : Communication et expression	Communication écrite & orale	50	2,5	5	6
	Communication en anglais	55	2,5		
UE 2 : Outils de professionnalisation	Gestion de projets et Méthodologie	25	2	4	4
	Eco d'entreprise, droit du travail et propriété intellectuelle	30	2		
<b>Fondamentaux scientifiques et techniques</b>					
UE 3 : Traitement numérique de l'information	Développement WEB et bases de données	30	2	4	4
	Programmation réseaux sur cibles embarqués	30	2		
UE 4 : Pré-requis pour les réseaux	Systèmes d'exploitation - Linux - Windows Server - Virtualisation	30	2	4	4
	Introduction à l'environnement des réseaux unifiés VDV (Voix-Données-Vidéos)	35	2		
UE 5 : Transmission de l'information	Introduction aux technologies de transmission IP	30	2	4	4
	Transmission par fibre optique	30	2		
<b>Compétences de la spécialité : Réseaux et Transmission Très Haut Débit (THD)</b>					
UE 6 : Technologies réseaux pour le THD	Infogérance, hébergement, sécurité réseaux et technologies virtuelles (Blockchain)	45	4	8	7
	Réseaux très haut débit et technologies MPLS	30	2		
	Réseaux et technologies de transmission pour le THD	30	2		
UE 7 : Projet tuteuré Qualité de services pour les réseaux unifiés	Technologies IP pour les transmissions VDV	30	2	6	5
	Implantation de services sur les réseaux THD unifiés (projets)	45	4		
<b>Activités en entreprise</b>					
UE 8 : projet technique en entreprise	Projet technique en entreprise			6	6
UE 9 S1 : Evaluation des activités en entreprise	Dossier d'intégration – Évaluation des activités -semestre 1			7	8
UE 9 S2 : Evaluation des activités en entreprise	Rapport d'activités – Évaluation des activités -semestre 2			12	12
<b>TOTAL</b>		<b>525</b>		<b>60</b>	<b>60</b>

$$\text{MOYENNE GENERALE} = \frac{(\text{UE 1} \times 5 + \text{UE 2} \times 4 + \text{UE 3} \times 4 + \text{UE 4} \times 4 + \text{UE 5} \times 4 + \text{UE 6} \times 8 + \text{UE 7} \times 6 + \text{UE 8} \times 6 + \text{UE 9} \times 19)}{60}$$

**Évaluations en vue de l'obtention du diplôme**

Dans chaque unité d'enseignement, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier. Au sein de chaque unité d'enseignement, la compensation peut se faire entre les notes obtenues aux différents modules. La licence est obtenue si les 2 conditions suivantes sont remplies :

- 1- la moyenne générale des notes d'UE, pondérées par leurs coefficients, est supérieure ou égale à 10.
- 2- la moyenne de l'UE8 et de l'UE 9 est supérieure ou égale à 10.

## LP MRT parcours STAR

Année 2019/2020

Moyenne générale =  $(10 \times \text{UE1} + 10 \times \text{UE2} + 14 \times \text{UE3} + 8 \times \text{UE4} + 18 \times \text{UE5})/60$

Modalités d'obtention de la licence :

- Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Moyenne UE5 supérieure ou égale à 10/20

Absences: l'assiduité est obligatoire. Les absences sont relevées en accord avec la politique du CFA.

- Le règlement intérieur de l'établissement précise l'impact des absences sur les résultats, absences pouvant neutraliser l'obtention du diplôme.

	coeffs/ ECTS
<b>UE1 – Fondamentaux</b>	
Gestion de Projet, Expression et communication professionnelles, Culture d'entreprise	2
Anglais professionnel	4
Physique	2
Analyses filmiques & musicales, Psycho-acoustique	2
<i>Totaux UE1</i>	<b>10</b>
<b>UE2 - Systèmes électroniques et informatiques pour l'audiovisuel</b>	
Traitement numérique du signal	2
Systèmes électroniques	3
Systèmes numériques	3
Réseaux professionnels	2
<i>Totaux UE2</i>	<b>10</b>
<b>UE3 - Techniques et technologies pour l'audiovisuel</b>	
Concepts et Techniques de base	10
Spécialisation	4
<i>Totaux UE3</i>	<b>14</b>
<b>UE4 - Projets tuteurés</b>	
Projets tuteurés d'application Son & Vidéo	8
<i>Totaux UE4</i>	<b>8</b>
<b>UE5 - Stage ou activité en entreprise</b>	
Activité en entreprise	18
<b>TOT</b>	<b>60</b>

**LP TC**

**Licence Professionnelle Technico-commercial**  
**Modalités de contrôle des connaissances 2019-2020**

UE		Modules	Coefficient	ECTS	Volume horaire
1	Communication professionnelle	Maîtriser sa communication personnelle	2	8	28h
		Communiquer en milieu professionnel	2		28h
		Anglais conversationnel	2		28h
		Anglais des affaires	2		28h
2	Culture économique, juridique et managériale	Grands enjeux économiques	2	8	21h
		Management et politique commerciale	2.5		35h
		Démarche qualité	1.5		14h
		Droit des affaires	2		28h
3	Fondamentaux de la démarche stratégique et marketing Business to Business (B to B)	Stratégie et gestion financière	2.5	7.5	28h
		Marketing industriel	2.5		28h
		Prospection	2.5		28h
4	Processus commerciaux B to B	Négociation	2.5	6.5	28h
		Outils du commerce international	1.5		21h
		Processus Achat	2.5		28h
5	Relation client B to B	E-commerce	2.5	6	28h
		Services orientés client	1.5		21h
		Outils Informatiques pour la gestion de la relation client (CRM)	2		28h
6	Projet Tutoré	Projet transversal	6	6	70h
		Accompagnement à la construction d'un projet professionnel. Suivi individuel et de groupe.			42h
7	Entreprise	Mémoire et Portfolio de compétences	6	18	1 an en alternance
		Soutenance	6		
		Evaluation entreprise	6		
			<b>60</b>	<b>60</b>	<b>560h</b>

**Conditions d'obtention de la licence**

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20

Moyennes UE6 et 7 supérieures ou égales à 10/20

Absences:

- En conformité avec le règlement intérieur, au-delà de 10% d'absences justifiées ou non (56h) par rapport à l'ensemble du volume horaire de cours de la formation (560h), l'étudiant sera considéré comme défaillant; une information par lettre recommandée avec accusé de réception lui sera adressée pour le lui signifier.